

Début décembre 2011 :

Mise en service du «barreau de Pont-Lagot», liaison routière entre la rocade de Rennes et la RN12



Un aménagement routier de 5,3 km entre la Porte de Villejean et l'échangeur de Pacé pour...

- Fluidifier les circulations au nord-ouest de Rennes.
- Moderniser la liaison entre la rocade et la RN12 «route de Saint-Brieuc».
- Améliorer la sécurité en supprimant les changements de file vers les bretelles d'accès.
- Créer un trajet en continuité, via la rocade nord, sur l'axe Paris / Rennes / Saint-Brieuc / Brest

Chaque jour, 75 000 véhicules circulent sur la rocade nord de Rennes.
Environ 20 000 véhicules emprunteront le barreau de Pont-Lagot.

Une nouvelle « quatre voies »

en direction de Saint-Brieuc



Le barreau de Pont-Lagot est un ouvrage de raccordement entre la rocade nord et la RN12. Il simplifie la gestion des flux de circulation au niveau des échangeurs de sortie nord-ouest de Rennes pour le confort et la sécurité de tous.

Le barreau de Pont-Lagot participe à fluidifier les circulations dans le nord-ouest rennais grâce à une meilleure répartition des trafics en fonction de leurs destinations.

Pour leurs déplacements courts ou longs trajets, les usagers de la route bénéficient :

- 1** D'un accès direct vers la RN12 direction «Pacé / Saint-Brieuc» à partir de la rocade nord, ce qui désengorge les Portes de Villejean et de Brest.
- 2** D'une liaison express à deux fois deux voies pour rejoindre la RN12 à hauteur de Vezin-le-Coquet.
- 3** D'une RN12 élargie à deux fois trois voies à la sortie de Rennes et jusqu'à l'échangeur de Pacé.

Accès, bretelles et échangeurs...

Une route sécurisée



3 ouvrages d'art réalisés :

- Passage de la bretelle d'accès du barreau sous la rocade.
- Franchissement de la voirie locale par un pont au-dessus du barreau.
- Passage supérieur de la RN12 (usagers issus de Rennes ou de la rocade sud et se dirigeant vers l'ouest) au-dessus du barreau.



L'objectif ? Mieux répartir les flux et les échanges en sortie nord-ouest de Rennes.



A hauteur de la Porte de Villejean sur la rocade

Création de bretelles d'accès vers le barreau en amont de la Porte de Villejean, en venant du nord.



A hauteur de Vezin-le-Coquet sur la RN12

Création d'un échangeur afin d'assurer une connexion du barreau et de la RN12 en toute sécurité.



A hauteur de l'échangeur de Pacé

Amélioration de la liaison avec les routes départementales : RD288 «direction Le Rheu» et RD29 «direction Montgermont».

Préserver le patrimoine naturel de Pont-Lagot

Rainettes, tritons, salamandres, amphibiens... Les ruisseaux de Pont-Lagot sont une zone de reproduction pour de nombreuses espèces du milieu aquatique.



La zone humide de Pont-Lagot, un espace renaturé dans le cadre d'un projet routier

Le barreau routier de Pont-Lagot

Le barreau routier de Pont-Lagot a été créé pour relier la route nord de Rennes à la RN 12 en direction de S-Brieux. L'état s'est engagé à compenser les impacts relevés sur les milieux naturels, conformément à la législation.

La mare du Petit-Launay, située sur l'emprise du projet routier, devait être comblée. Cependant, elle constitue une espèce protégée : le Triton crêté. Afin d'atténuer ces impacts, une nouvelle mare a été créée pour compenser sa destruction. C'est cette nouvelle mare que vous pouvez observer face à vous.

D'autres aménagements ont été réalisés comme la restauration de la zone humide bœuf située au sud de la mare, ainsi que la restauration des lits des cours d'eau impactés, que vous pourrez observer au nord de la route, après le passage souterrain.

Quelques chiffres :
 • 3 hectares environ de zones restaurées
 • 100 mètres de végétation pour sécuriser le nouveau cours
 • 100 000 € HT de travaux de génie biologique
 • Plus de 400 mètres de cours d'eau restaurés, dont plus de 100 mètres dans les ouvrages techniques

Le boisement humide

Refuge estival et hivernal pour les amphibiens. Lieu de reproduction et d'alimentation pour certains oiseaux et insectes.

Pic émeraude (Ceryle alcyon)
Pic vert (Picus viridis)
Mélophe bleue (Melicope caerulea)

La mégaphorbiaie

Plante humide à hautes herbes offrant une zone de chasse pour les libellules, et un espace privilégié pour les insectes pollinisateurs.

Libellule de rivière (Zygoptera libellula)

Le boisement mésophile

Boisement peu humide, refuge pour les mammifères et les oiseaux (passereaux, pics...). Site d'hiver et hivernal pour les amphibiens.

Que sont les zones humides ?

Les zones humides sont des écosystèmes caractérisés par la présence d'eau, de façon permanente ou temporaire, dans lesquels nous pouvons citer les tourbières, les marais, les mares et étangs, les prairies humides, ou encore les boisements marécageux et les bordures de cours d'eau.

Ces zones humides procurent des biens et services pour l'homme : épuration de l'eau, gestion des crues, habitats culturels, piégeage de carbone, production végétale... Ceci leur confère un intérêt primordial que l'homme se doit de préserver.

Prévois et partenaires : Vezin-le-Coquet, Métropole Rennes, etc.

Des aménagements spécifiques valorisent les ruisseaux et mares de Pont-Lagot, un milieu environnemental à fort intérêt en matière de biodiversité.



Et pour les riverains...

- **La protection sonore :** les zones d'habitations proches du barreau sont protégées du bruit par la création de merlons de terre, c'est-à-dire des buttes qui séparent les voies, et des murs de protection (hameau des Roches, Petit-Launay, Bel-Air, Basse-Martinière...).
- **Les voiries locales :** autour du hameau de Pont-Lagot, les routes ont été rétablies pour assurer les circulations et dessertes de proximité.

- Création d'une nouvelle mare en remplacement de la mare du Petit-Launay.
- Construction de passages sous les voies : rétablissement des cours d'eau des ruisseaux de Pont-Lagot et de la Touche-Thébault, passages pour petits gibiers.
- Valorisation écologique : plantation d'arbustes, mise en place de souches pour consolider les berges, modelage des fossés.
- Accueil du public par l'aménagement de zones dédiées aux circulations douces (piétons, vélos).
- Mise en valeur pédagogique : ponton d'observation, panneau pédagogique.

Retour sur un chantier d'envergure



© Auremar - Fotolia.com



La création des raccordements du barreau à la rocade avec déviations provisoires de circulation pour les accès à la rocade entre 2007 et 2008.



Tous nos savoir-faire mobilisés

Ingénierie, bureaux d'études, expertises environnementales, université de Rennes-I, maîtrise d'ouvrage, génie civil, bâtiments et travaux publics, sécurité routière... L'aménagement a mobilisé plusieurs centaines de professionnels de la région rennaise et de Bretagne.



La construction des ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques en 2007 et 2008.



© Gilles Lougnessi - Fotolia.com

Quatre ans de travaux ont été nécessaires à la réalisation du nouvel équipement routier. Professionnels, usagers de la route, habitants...

Merci à tous pour votre soutien !



La réalisation du réseau d'assainissement et des bassins tampons en 2010.



La construction de la nouvelle « quatre voies » et ses équipements en 2010 et 2011.



La modernisation de la RN12 : son élargissement à six voies et la modification de l'échangeur de Pacé en 2010.

Les partenaires publics s'engagent à vos cotés

Le nouveau barreau de Pont-Lagot et l'élargissement de la RN12 jusqu'à Pacé ont été réalisés par les acteurs publics de votre région.

Le financement : 40,5 millions d'euros.

L'aménagement du barreau de Pont-Lagot est financé au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 :



Etat : 27,5 %



Région Bretagne : 27,5 %



Département d'Ille-et-Vilaine : 22,5 %



Rennes Métropole : 22,5 %

Maîtrise d'ouvrage : DREAL Bretagne (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Maîtrise d'œuvre et exploitation : DIRO (Direction interdépartementale des routes Ouest).

Plus d'informations : www.bretagne.developpement-durable.fr

«Pour votre confort et votre sécurité, nous améliorons le réseau routier à Rennes, en Ille-et-Vilaine et en Région Bretagne.»